

National J80 2018

AVIS DE COURSE

Pornic – du Jeudi 1^{er} au Dimanche 4 Novembre 2018

Autorité Organisatrice :

Club Nautique de Pornic – Port de la Noëveillard – 44210 PORNIC – FRANCE

Téléphone : 02 40 82 34 72 - International : 00 33 2 40 82 34 72

Email : infos@cnpornic.com

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.1.1. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace le chapitre 2 des RCV.
- 1.4. Les Règles Spécifiques Offshore (ORS) catégorie 5.
- 1.5. La jauge et le règlement de la Classe J80. L'épreuve est déclarée «réservée aux membres». Le barreur et le skipper doivent être membre de la Classe à jour de leur cotisation 2018.
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation de WORLD SAILING (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte exclusivement aux bateaux de la classe monotype J80 en règle avec leur Association de Classe pour 2018.

- 3.1. Les pré-inscriptions se font uniquement en ligne par le skipper, sur notre site www.cnpornic.com avec le paiement en ligne. L'admissibilité à la régata devra être validée par la classe.
- 3.2. La fiche d'inscription complète, avec tous les renseignements de l'équipage complet devra être parvenue par mail à infos@cnpornic.com.

3.3 Les frais d'inscriptions couvrent :

1. L'organisation de la course
2. Le repas du samedi soir pour chaque membre d'équipage - le repas est offert aux équipages / 15€ pour les accompagnateurs -.
3. La taxe d'amarrage au port de plaisance de la Noëveillard - 31 octobre au 4 Novembre 2018 -. En dehors de cette période, la taxe d'amarrage « National J80 » est fixée à 10€ la nuit – prendre contact avec l'YCIP -.
4. Stockage de la remorque.
5. Le pot d'accueil du vendredi soir.
6. Vêtement de l'épreuve.

3.4. Les concurrents - chaque membre de l'équipage - doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :

- leur **licence Club FFVoile avec la mention Compétition** - ou une licence Adhésion ou Pratiquant accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an - ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.5. Les concurrents étrangers - chaque membre de l'équipage - ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an - rédigé en français ou en anglais - ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROIT A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **220 €** (J – 20 jours)

En option : grutages Allers-retours : **50 €** - **Sur réservation** -

Date limite des inscriptions : vendredi 12 Octobre 2018.

Majoration de 50€ - **droits requis 270 €** - pour toute inscription **après le Vendredi 12 Octobre 2018**

5. PROGRAMME

J – 1 : Mercredi 31 Octobre 2018

Pleine mer : 8h41 - coefficient 55

14h00-19h00 Confirmations des inscriptions et pesée des équipages

14h00-18h00 Mise à l'eau des bateaux.

19h00-20h00 Jauge des voiles au CNP.

Jour 1 : Jeudi 1 Novembre 2018

Pleine mer : 11h41 - coefficient 48

08h00-11h00 Confirmation des inscriptions et pesée des équipages

10h00-12h30 Mise à l'eau des bateaux

Jauge des coques - Attention : **pas de mise à l'eau le mercredi pour les bateaux qui doivent être pesés** -.

13h00 Briefing des skippers

14h00 Mise à disposition + courses à suivre.

18h30 Pot d'accueil

Jour 2 : Vendredi 2 Novembre 2018

Pleine mer : 12h55 coefficient 52

11h00 Mise à disposition + courses à suivre

Jour 3 : Samedi 3 Novembre 2018

Pleine mer : 13h54 coefficient 63

11h00 Mise à disposition + courses à suivre

19h00 Repas des équipages (précisions à venir)

Jour 4 : Dimanche 4 Novembre 2018

Pleine mer : 14h39 coefficient 76

9h30 Mise à disposition + courses à suivre

Pas de signal d'attention après 12h00.

Sortie d'eau dès la fin de la dernière course, par ordre d'éloignement.

15h00 Remise des prix

5.1. JAUGE ET CONTROLE

Mercredi 31 Octobre 2018 à partir de 19h pour les voiles. Jeudi 1 Novembre 2018 à partir de 10h00 pour les coques. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement. L'inscription à la jauge des voiles devra impérativement se faire sur le site de la classe <http://www.classej80france.com/> ou auprès de son président president@classej80france.com.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du mercredi 31 Octobre 2018.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit – banane- avec dog-leg.

8. CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

Le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses

9. OCCUPATION DE L'ESPACE DU PORT DE PLAISANCE DE PORNIC - YCIP -

9.1. Renseignement sur l'emplacement au port : prendre contact avec la capitainerie à votre arrivée (Canal 9).

Rappel : les bateaux doivent rentrer et sortir du port au moteur.

9.2. Chaque skipper doit venir retirer un bon de grutage au Club Nautique de Pornic afin de pouvoir procéder à la mise à l'eau de son bateau.

9.3. Les remorques sont à déposer au parking de l'Avenue du Maréchal JUIN à Pornic, après la mise à l'eau des bateaux - Plan de situation à disposition au secrétariat du C.N.P. -.

L'accès des voitures au port est autorisé pour la dépose des équipiers et du matériel - 30 min gratuites)-. En dehors de ce créneau, les voitures doit être stationnées à l'extérieur du port dans le parking réservé, Avenue du Maréchal Juin - zone réservée et matérialisée par des barrières et affichage de l'arrêté municipal – Badge de stationnement à retirer au secrétariat du C.N.P.-.

YCIP

Port de la Noëveillard – BP 1206 - 44210 PORNIC

Tel: 02.40.82.05.40 - Fax: 02.40.82.55.37 - Site: www.port-pornic.com

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

La remise des prix aura lieu au Club Nautique de Pornic.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage - matériel et/ou corporel -.

14. DROIT A L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le skipper d'un bateau autorise l'autorité organisatrice, la Classe J80 et leurs sponsors, et au nom de tous les membres de son équipage, à montrer à tout moment, avant et après l'épreuve, des images statiques ou dynamiques et autres reproductions où son équipage apparaît, et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à l'épreuve.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Club Nautique de Pornic

Nouveau port de la Noëveillard

44210 PORNIC – France

Tél. : 02 40 82 34 72

International : 00 33 2 40 82 34 72

E-Mail : infos@cnpornic.com

Site : www.cnpornic.com

Pour les renseignements techniques, Association des J80 : <http://www.classej80france.com>

HEBERGEMENTS

Office de tourisme de Pornic : www.ot-pornic.fr

RESTAURATION

Possibilité de commander des paniers-repas - 8€ -, à l'inscription - cf fiche inscription -, à régler séparément des droits d'inscription, par chèques ou espèces uniquement.

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr